

À REMETTRE AVANT LE 9 JUILLET 2010 À L'ÉTABLISSEMENT SOLLICITÉ.
TOUTE DEMANDE DEPOSÉE HORS DELAIS NE SERA PAS TRAITÉE EN PRIORITÉ ET POURRA FAIRE L'OBJET D'UNE PENALITÉ.
À NOTER : TOUS LES CHAMPS À REMPLIR SONT OBLIGATOIRES ; Écrire en lettres capitales d'imprimerie.

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Code INSEE commune de domicile de l'élève : 38 _____ Code établissement : _____ Code classe : _____
Dossier complet reçu le : _____ Cachet de l'établissement : _____

Cadre 1 IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE *

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____ Sexe: M. F.
Adresse : _____
Commune : _____ Code postal : _____
Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____

Cadre 2 REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE (SI ÉLÈVE MINEUR) *

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Commune : _____ Code postal : _____
Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____ E-mail : _____

* Joindre obligatoirement un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF, Téléphone...) et une photocopie d'une pièce d'identité de l'élève ou du livret de famille. Ne pas joindre au dossier la photo d'identité et le chèque pour les abonnements.

Cadre 3 ÉTABLISSEMENT SOLLICITÉ

Établissement : _____ Classe : _____ Interne: Externe:

Cadre 4 NOM ET NUMERO DU POINT D'ARRÊT DE MONTEE*

Commune : _____ Nom : _____ Numéro : _____

* Consulter le cahier des points d'arrêts disponible dans l'établissement scolaire ou sur www.transportsdugresivaudan.fr

Cadre 5 TITRE DE TRANSPORT SOLLICITÉ POUR LES TRAJETS SCOLAIRES

MOINS DE 12 ANS PASS JUNIOR: Gratuit, donne accès à la totalité du réseau de transport du Grésivaudan (lignes scolaires, régulières, skibus, Allobus)
PASS JUNIOR:

**DE 12 ANS ET +
jusqu'à la terminale**

OU* CARTE SCOLAIRE: Gratuite, exclusivement valable sur un itinéraire et un horaire prédéfinis pour les trajets domicile-établissement scolaire. Réservée aux écoliers, collégiens et lycéens qui habitent à plus de 3 kilomètres de leur établissement scolaire.

CARTE SCOLAIRE:

OU* PASS JEUNE: nécessitant l'achat d'un abonnement à 5€ (mensuel), 13€ (trimestriel) ou 40€ (annuel) dans le réseau de vente du Grésivaudan et donnant l'accès à la totalité du réseau de transport du Grésivaudan (lignes scolaires, régulières, skibus, Allobus)

PASS JEUNE:

* Un seul choix possible dans le cadre de cette demande pour les trajets scolaires

Cadre 6 TRANSPORT PAR TRAIN (CONCERNE LES ÉLÈVES NE DISPOSANT PAS DE TRANSPORT PAR CAR)

Transport par TER: le service transport du Grésivaudan vous adresse tous les documents nécessaires à l'établissement de l'abonnement TER.

Si vous désirez utiliser ce moyen de transport merci de bien vouloir cocher la case SVP:

Gare de départ: _____ Gare d'arrivée: _____

ATTESTATION OBLIGATOIRE

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements donnés et déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires au verso.

Dossier complet déposé le _____
Signature du représentant
légal de l'élève (si élève mineur).

À REMETTRE AVANT LE 9 JUILLET 2010 À L'ÉTABLISSEMENT SOLLICITÉ.
TOUTE DEMANDE DEPOSÉE HORS DELAIS NE SERA PAS TRAITÉE EN PRIORITÉ ET POURRA FAIRE L'OBJET D'UNE PENALITÉ.
À NOTER : TOUS LES CHAMPS À REMPLIR SONT OBLIGATOIRES ; Écrire en lettres capitales d'imprimerie.

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Code INSEE commune de domicile de l'élève : 38 _____ Code établissement : _____ Code classe : _____
Dossier complet reçu le : _____ Cachet de l'établissement : _____

Cadre 1 IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE *

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____ Sexe: M. F.
Adresse: _____
Commune: _____ Code postal: _____
Tél. fixe: _____ Tél. portable: _____

Cadre 2 REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE (SI ÉLÈVE MINEUR) *

Nom: _____ Prénom: _____
Adresse: _____
Commune: _____ Code postal: _____
Tél. fixe: _____ Tél. portable: _____ E-mail: _____

* Joindre obligatoirement un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF, Téléphone...) et une photocopie d'une pièce d'identité de l'élève ou du livret de famille. Ne pas joindre au dossier la photo d'identité et le chèque pour les abonnements.

Cadre 3 ÉTABLISSEMENT SOLLICITÉ

Établissement: _____ Classe: _____ Interne: Externe:

Cadre 4 NOM ET NUMÉRO DU POINT D'ARRÊT DE MONTEE*

Commune: _____ Nom: _____ Numéro: _____

* Consulter le cahier des points d'arrêts disponible dans l'établissement scolaire ou sur www.transportsdugresivaudan.fr

Cadre 5 TITRE DE TRANSPORT SOLLICITÉ POUR LES TRAJETS SCOLAIRES

MOINS DE 12 ANS PASS JUNIOR: Gratuit, donne accès à la totalité du réseau de transport du Grésivaudan (lignes scolaires, régulières, skibus, Allobus)
PASS JUNIOR:

**DE 12 ANS ET +
jusqu'à la terminale**

OU*

CARTE SCOLAIRE: Gratuite, exclusivement valable sur un itinéraire et un horaire prédéfinis pour les trajets domicile-établissement scolaire. Réservée aux écoliers, collégiens et lycéens qui habitent à plus de 3 kilomètres de leur établissement scolaire.

CARTE SCOLAIRE:

PASS JEUNE: nécessitant l'achat d'un abonnement à 5€ (mensuel), 13€ (trimestriel) ou 40€ (annuel) dans le réseau de vente du Grésivaudan et donnant l'accès à la totalité du réseau de transport du Grésivaudan (lignes scolaires, régulières, skibus, Allobus)

PASS JEUNE:

* Un seul choix possible dans le cadre de cette demande pour les trajets scolaires

Cadre 6 TRANSPORT PAR TRAIN (CONCERNE LES ÉLÈVES NE DISPOSANT PAS DE TRANSPORT PAR CAR)

Transport par TER: le service transport du Grésivaudan vous adresse tous les documents nécessaires à l'établissement de l'abonnement TER.

Si vous désirez utiliser ce moyen de transport merci de bien vouloir cocher la case SVP:

Gare de départ: _____ Gare d'arrivée: _____

ATTESTATION OBLIGATOIRE

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements donnés et déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires au verso.

Dossier complet déposé le _____
Signature du représentant
légal de l'élève (si élève mineur).

À REMETTRE AVANT LE 9 JUILLET 2010 À L'ÉTABLISSEMENT SOLLICITÉ.
TOUTE DEMANDE DEPOSÉE HORS DELAIS NE SERA PAS TRAITÉE EN PRIORITÉ ET POURRA FAIRE L'OBJET D'UNE PENALITÉ.
À NOTER : TOUS LES CHAMPS À REMPLIR SONT OBLIGATOIRES ; Écrire en lettres capitales d'imprimerie.

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Code INSEE commune de domicile de l'élève : 38 _____ Code établissement : _____ Code classe : _____
Dossier complet reçu le : _____ Cachet de l'établissement : _____

Cadre 1 IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE *

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____ Sexe: M. F.
Adresse: _____
Commune: _____ Code postal: _____
Tél. fixe: _____ Tél. portable: _____

Cadre 2 REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE (SI ÉLÈVE MINEUR) *

Nom: _____ Prénom: _____
Adresse: _____
Commune: _____ Code postal: _____
Tél. fixe: _____ Tél. portable: _____ E-mail: _____

* Joindre obligatoirement un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF, Téléphone...) et une photocopie d'une pièce d'identité de l'élève ou du livret de famille. Ne pas joindre au dossier la photo d'identité et le chèque pour les abonnements.

Cadre 3 ÉTABLISSEMENT SOLLICITÉ

Établissement: _____ Classe: _____ Interne: Externe:

Cadre 4 NOM ET NUMERO DU POINT D'ARRET DE MONTEE*

Commune: _____ Nom: _____ Numéro: _____

* Consulter le cahier des points d'arrêts disponible dans l'établissement scolaire ou sur www.transportsdugresivaudan.fr

Cadre 5 TITRE DE TRANSPORT SOLLICITÉ POUR LES TRAJETS SCOLAIRES

MOINS DE 12 ANS PASS JUNIOR: Gratuit, donne accès à la totalité du réseau de transport du Grésivaudan (lignes scolaires, régulières, skibus, Allobus)
PASS JUNIOR:

**DE 12 ANS ET +
jusqu'à la terminale**

OU* CARTE SCOLAIRE: Gratuite, exclusivement valable sur un itinéraire et un horaire prédéfinis pour les trajets domicile-établissement scolaire. Réservée aux écoliers, collégiens et lycéens qui habitent à plus de 3 kilomètres de leur établissement scolaire.

CARTE SCOLAIRE:

OU* PASS JEUNE: nécessitant l'achat d'un abonnement à 5€ (mensuel), 13€ (trimestriel) ou 40€ (annuel) dans le réseau de vente du Grésivaudan et donnant l'accès à la totalité du réseau de transport du Grésivaudan (lignes scolaires, régulières, skibus, Allobus)

PASS JEUNE:

* Un seul choix possible dans le cadre de cette demande pour les trajets scolaires

Cadre 6 TRANSPORT PAR TRAIN (CONCERNE LES ÉLÈVES NE DISPOSANT PAS DE TRANSPORT PAR CAR)

Transport par TER: le service transport du Grésivaudan vous adresse tous les documents nécessaires à l'établissement de l'abonnement TER.

Si vous désirez utiliser ce moyen de transport merci de bien vouloir cocher la case SVP:

Gare de départ: _____ Gare d'arrivée: _____

ATTESTATION OBLIGATOIRE

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements donnés et déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires au verso.

Dossier complet déposé le _____
Signature du représentant
légal de l'élève (si élève mineur).

RECUEIL D'INFORMATIONS

En vertu de la loi "Informatique et Libertés", du 6 janvier 1978, les données à caractère nominatif recueillies auprès des utilisateurs par l'intermédiaire d'un formulaire sont destinées aux « transports du Grésivaudan » et ne sauraient être transmises à des tiers pour un usage à des fins commerciales.

DROIT D'ACCÈS

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite loi "Informatique et Libertés", vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de toute donnée personnelle (art. 34) portée à la connaissance du service transports du Grésivaudan lors de l'utilisation du service. Ce droit pourra être exercé par courrier simple à l'attention de : Service transport du Grésivaudan, 115 rue Louis Neel, 38920 Crolles

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES PASS JUNIOR, PASS ÉCO JEUNE, CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

PASS JUNIOR

- > Avoir **moins de 12 ans** à la date de la demande. Fournir une copie de la carte d'identité de l'élève ou du livret de famille.
- > Ce PASS identitaire est gratuit.

PASS ÉCO JEUNE

- > Avoir de 12 ans révolus à 25 ans révolus. Fournir une copie de la carte d'identité de l'élève ou du livret de famille.
- > Ce PASS identitaire est gratuit **mais doit être muni de l'abonnement payant choisi**, en cours de validité.

CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

- > Avoir 12 ans ou plus et être scolarisé dans un établissement scolaire, public ou privé, du premier ou second degré, du Grésivaudan.
- > Le représentant légal de l'élève (ou l'élève s'il est majeur) doit être domicilié dans l'une des 47 communes du Grésivaudan.
- > L'élève externe ou demi-pensionnaire doit habiter à plus de 3 km de son établissement scolaire par le chemin le plus court (aller simple) et être scolarisé dans un établissement du secteur désigné par la carte scolaire de l'Inspection Académique ou du Département de l'Isère.
- > L'élève interne doit habiter à plus de 10 km de son établissement scolaire par le chemin le plus court (aller simple).

CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DES PASS JUNIOR, PASS JEUNE, CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

- > Une photo d'identité du titulaire **doit être collée** sur le PASS ou la carte de transport scolaire.
- > Le titre de transport **doit toujours être présenté** au conducteur.
- > Le PASS Eco Jeune **doit obligatoirement être présenté muni de l'abonnement payant Eco choisi**, en cours de validité.
- > Dans l'attente de la délivrance du PASS ou de la carte de transport scolaire, la présente demande munie du cachet de l'établissement scolaire a valeur de titre de transport provisoire.

ABONNEMENTS ASR

- > En cas d'absence de ligne d'autocar aux heures officielles de fonctionnement de l'établissement scolaire, l'élève peut faire une demande de transport SNCF. Pour ce faire, l'élève doit cocher la case dans le cadre « transport par train » et indiquer les gares de départ et d'arrivée.

BOURSES

- > Les élèves qui habitent à plus de 3 km de leur établissement scolaire (plus de 10 km dans le cas des élèves internes) et qui ne disposent pas d'un transport public pour leurs trajets scolaires (distance minimum de 3 km entre le domicile et le point d'arrêt desservi le plus proche pour les élèves externes ou ½ pensionnaires, 5 km pour les élèves internes), peuvent bénéficier d'une bourse d'approche ou de transport.
- > Les dossiers de demande de bourse peuvent être retirés à partir du mois de novembre auprès des établissements scolaires ou téléchargés sur le site www.transportsdugresivaudan.fr

! RÈGLES POUR BIEN VOYAGER

Pour repérer son autocar :

- > La ligne et la destination des autocars sont affichées à l'avant du véhicule, sur un panneau lumineux ou une pancarte placée derrière le pare-brise.

Pour prendre le car :

- > Les voyageurs doivent faire signe au conducteur pour signaler leur intention de monter à bord.
- > Les voyageurs doivent attendre l'arrêt complet du véhicule avant de monter.
- > Les voyageurs doivent **présenter leur titre de transport au conducteur** lors de la montée à bord. Les voyageurs qui ne possèdent pas de titre de transport valide doivent en acheter un auprès du conducteur.

Pour bien voyager :

- > Les voyageurs doivent **obligatoirement utiliser les ceintures de sécurité** lorsque le véhicule en est équipé.
- > A bord des véhicules, il est notamment interdit de fumer, manipuler des objets dangereux (briquets, allumettes, couteaux...), de souiller ou de dégrader le matériel, de se déplacer dans le véhicule pendant le trajet, de troubler l'ordre et la tranquillité des autres passagers ou du conducteur.

Pour descendre du car :

- > Les voyageurs doivent actionner les boutons « arrêt demandé » pour signaler leur intention de descendre lorsque le véhicule en est équipé.
- > Les voyageurs doivent attendre l'arrêt complet du véhicule avant de descendre sans bousculade.